

René Leray

Apprenant à Bruxelles

3 mai 2017

Histoire contemporaine de l'Europe...

Schéma d'intervention

En guise d'introduction...

Votre démarche vise à préparer une réflexion collective approfondie des Semaines sociales de France sur le thème de « Quelle Europe voulons-nous ? »

J'ai donc conçu ma brève présentation dans cette même perspective en tentant de vous livrer un tableau à grands traits de « Quelle Europe avons-nous ? » présentement.

Cela vous permettra j'espère de construire la réponse à votre propre question sur des bases solides, sachant qu'il peut toujours y avoir une distance entre l'Europe du souhaitable et l'Europe du possible.

Pour faire cela je vous propose de parcourir ensemble, à grandes enjambées sans doute mais vous pourrez m'interrompre si besoin est, la longue période qui va de l'immédiat après-guerre à aujourd'hui, 3 mai 2017, à quelques jours seulement d'une élection importante en soi pour l'avenir et le devenir de l'Union européenne.

Mon approche ne sera pas centrée principalement sur une chronologie des traités européens mais plutôt sur une « lecture » (forcément personnelle) des forces et facteurs qui aux différentes périodes ont porté, parfois contrarié et dévié, une dynamique d'intégration et d'unité qui n'ayant a priori rien d'évident s'est pourtant progressivement étendue non seulement à une partie considérable de la production des législations, des politiques et des négociations avec « le reste du monde » mais aussi à une partie considérable des états et des peuples situés sur le continent européen.

Les traités européens, depuis celui de Paris signé en avril 1951 et créant la CECA (Communauté charbon-acier), jusqu'à celui de Lisbonne signé en 2007,

n'étant dans le fond que l'expression de la dynamique d'intégration et des forces et facteurs sous-jacents à cette même dynamique.

Depuis les débuts, derrière la lettre des traités, c'est bien cette alchimie entre force et facteurs internes et externes (ce que Pascal Lamy a qualifié un jour de « conditions de température et de pression ») qui est à l'œuvre et qu'il faut essayer de comprendre.

Cela permet je crois de mieux saisir la construction européenne non pas comme une « trajectoire de traités » mais comme la rencontre, même au prix de bifurcations, de sinuosités et d'ambiguïtés de ce qui est, aux différents temps de l'histoire, la « nécessité commune », ou, dans une terminologie plus ambitieuse, le « bien commun ».

Première étape

Celle au cours de laquelle, entre la fin de la seconde guerre mondiale (capitulation de l'Allemagne nazie : 8 mai 1945 ; capitulation de l'empire du Japon : 2 septembre 1945) et le début des années 50, la fameuse « déclaration Schuman » du 9 mai 1950 ont eu lieu aussi le procès de Nuremberg (Novembre 1945 à Octobre 1946) , première mise en œuvre d'une juridiction pénale internationale, le lancement par les Etats-Unis d'Amérique du Plan Marshall (Juin 1947) de reconstruction de l'Europe plutôt que du Plan Morgenthau de réparation par l'Allemagne, le « coup de Prague » de mise en place d'un régime communiste par la force, la ruse et la pression, la rédaction du fameux « long télégramme » de George Kennan en poste à Moscou (Février 1946), la tenue du Congrès de La Haye (1948) qui donnera naissance au Conseil de l'Europe et ultérieurement à la Convention européenne des droits de l'homme, la signature du traité de Washington fondement de l'OTAN, la guerre de Corée, l'échec du projet de communauté européenne de défense...et aussi la conclusion, entre seulement six pays européens tous ruinés par la guerre, d'un traité de coopération et d'intégration mais seulement sectorielle, et seulement sur une coopération sectorielle, celui du charbon et de l'acier : le traité CECA.

C'est pourtant ce « petit traité » certes novateur dans sa méthode (supranationale) mais limité dans son champ d'application et dans le nombre des états membres qui sera le point de départ, le « socle premier » de

l'aventure de l'intégration européenne qui s'est développée et étendue depuis déjà plus de soixante années.

L'affaire n'était pas évidente à l'époque : les autres traités et alliances, tous de nature intergouvernementale (l'Alliance atlantique et l'OTAN pour la sécurité et la défense ; le Conseil de l'Europe pour la restauration des valeurs et de l'état de droit ; l'OECE qui deviendra l'OCDE pour la reconstruction et le retour à la croissance économique) auraient pu être jugés suffisants...

La disproportion qui était évidente entre l'ampleur de la déclaration Schuman et la modestie « opératoire » du traité CECA pouvait légitimement faire douter.

Et l'on est tentés sur cette base de donner raison à Lukk Van Middelaar qui parle à ce propos dans son livre récent « Le passage à l'Europe » d'une « Europe des idéalistes ».

Cependant l'on s'apercevrait très vite en creusant un peu que ces « idéalistes », ces « utopistes » étaient aussi des pragmatiques et des réalistes ambitieux.

Pour preuve ce que Jean Monnet écrivit en 1963 lors de la création de son Comité pour les Etats-Unis d'Europe : « Depuis 1950, le but de l'intégration européenne a été de supprimer l'esprit de supériorité, de domination qui a animé les nations européennes- causé des guerres et presque condamné l'Europe, et peut encore, s'il n'est pas détruit, condamner le monde. Comment pouvons-nous faire ?

En appliquant entre les nations les principes de ces nations et de la civilisation : règles et institutions.

En créant l'Europe nous établissons un équilibre avec les Etats-Unis. En créant un « partnership » qui est maintenant possible entre l'Europe et les Etats-Unis, nous rendons possible un accord entre l'est et l'ouest. C'est alors le début de l'organisation de la paix »

L'ambition, le réalisme géopolitique, le pragmatisme et l'idéalisme étaient donc mêlés dès l'origine créant un espace de « calculs » et d'enjeux qui

s'avéreront vite inaccessibles par le seul truchement d'une coopération sectorielle.

Il faudrait « autre chose » de plus large, de plus « porteur » et ce sera tout le défi de la conférence de Messine et des réunions de Val Duchesse (1955) que de trouver sous la conduite avisée de Paul-Henri Spaak et quelques autres, les voies d'une relance du projet européen.

L'affaire était d'autant plus urgente que 1956 sera l'année où la France et l'Angleterre se feront « éconduire » du Proche-Orient par les deux superpuissances suite à la nationalisation du canal de Suez et aussi l'année au cours de laquelle l'Europe et l'Amérique resteront impuissantes face à l'entrée des chars soviétiques pour réprimer par la force armée la révolte de Budapest...

Deuxième étape : celle qui du traité de Rome (1957) ira jusqu'à l'Acte Unique Européen (1987) et qui sera le temps d'une intégration économique horizontale plutôt lente (union douanière effective seulement en 1968) ; démarrage plus rapide (1962) de la politique agricole mais après des débuts bien difficiles (conférence de Stresa et répétition des interminables « marathons agricoles, résistances au Plan Mansholt...) ; crise de la « chaise vide » et ambiguïtés du « compromis de Luxembourg » (1965) ; piétinement de la réalisation du marché intérieur jusqu'à ce que l'on dépasse, sous l'impulsion du président Delors , un effort stérile d'harmonisation des législations à l'unanimité pour le remplacer (enfin !) par la combinaison fructueuse de la reconnaissance mutuelle et du vote à la majorité ; création du même coup d'un très large espace potentiel d'intégration possible par « effet d'engrenage » ; doublement du nombre des états membres avec les entrées successives du Royaume-Uni, du Danemark et de l'Irlande (1973), de la Grèce (1981), de l'Espagne et du Portugal (1986) et aussi pour répondre à la demande du premier ministre britannique de l'époque (« I want my money back ») l'introduction du concept destructeur de dynamique commune : celui du « juste retour » avec une fracture lourde de conséquences entre les « bénéficiaires nets » et les « contributeurs nets ».

C'est dans le livre de Lukk Van Midelaar « l'Europe des groupes d'intérêts ».

Cette Europe- là, à Douze est-elle encore celle que voulaient Jean Monnet et Robert Schuman ?

Il y a lieu d'en douter.

Peut-elle encore « regarder le reste du monde » et veiller aux équilibres géopolitiques qui déjà s'y préparent ?

Probablement non.

En effet encore au cours de cette période, en mars 1985 se produit à Moscou un événement décisif mais peu évalué alors : celle de la désignation de Mikhaïl Gorbatchev comme secrétaire général du parti communiste et avec lui le lancement de réformes (Glasnost et Perestroïka) porteuses tout simplement d'un énorme séisme géopolitique pour l'Europe et le monde à savoir la dissolution de l'URSS, la fin de la division de l'Europe et du Pacte de Varsovie, la réunification de l'Allemagne.

Troisième étape

Ce sont principalement ces événements-là, extérieurs à l'Europe, qui, couplés aux effets d'engrenage induits de l'étape précédente (intégration économique horizontale jusqu'à l'idée, lancée trente ans plus tôt, de la monnaie unique) donneront naissance à la troisième étape, celle qui dans le fond ira de la chute du mur de Berlin (1989) au rejet du traité constitutionnel (2005) et à son (quasi) remplacement par le traité de Lisbonne (2007), avec tout un ensemble mélangé de vrais et de faux progrès du projet européen, tout un ensemble « d'incomplétudes » (monnaie unique mais sans gouvernance budgétaire et bancaire forte), « d'approximations » (espace Schengen mais sans frontière extérieure efficace et sans politique commune d'asile et d'immigration) ; de « trompes l'œil » (politique étrangère et de sécurité commune et politique commune de défense cf. l'impuissance de l'Europe face à la guerre en ex-Yougoslavie et la division de l'Europe face à la guerre en Irak ; ambiguïtés de la déclaration de Saint-Malo et de ses suites..) ; « d'incompréhensions avec les citoyens » (contournement du rejet du traité constitutionnel ; baisse des taux de participation aux élections pour le Parlement européen...).

Cette période « mal » construite, mal achevée, sera aussi celle des « grands élargissements », le nombre d'états-membres passant à 15 (Suède, Finlande, Autriche), puis à 25 (PECO : Pologne Hongrie, Tchéquie et Slovaquie, Slovénie ; Pays baltes : Lettonie, Lituanie, Estonie, ainsi que Chypre et Malte) et enfin en 2007 et 2008 (Bulgarie, Roumanie puis Croatie) à 28.

Les deux phénomènes (approfondissement bancal + élargissement – peut-être ?- trop rapide) produisirent une Union Européenne, mal équipée pour faire face efficacement aux crises qui allaient venir...d'autant moins bien équipée qu'aux « insuffisances » et aux « à peu-près » s'ajouta la croyance hélas persistante du bien-fondé d'une « abstention stratégique » au nom de la supériorité illusoire mais têtue du primat de la norme sur la force dans un monde qui serait devenu un tissu d'interdépendances économiques !

La déclaration de Laeken (décembre 2001 soit trois mois seulement après les attentats du 11 septembre) illustrera jusqu'à la caricature cette illusion ainsi d'ailleurs que la naïveté de la Politique européenne de voisinage, censée réaliser par la seule vertu des accords commerciaux et des soutiens à la société civile un vaste « anneau d'amis » tout autour de l'Union de Kiev à Rabat...et qui sera lancée avec le « partenariat oriental » deux années plus tard.

Le « cercle d'amis » souhaité est devenu un environnement de crises, de conflits et de menaces, et nous n'avons même pas vu venir les « printemps arabes ».

Quatrième étape

Celle qui va de 2008 à aujourd'hui avec la crise grecque, la crise de l'euro, la crise des migrants, la montée des mouvements populistes et europhobes, les atteintes à l'état de droit de plusieurs gouvernements d'états membres (notamment Hongrie et Pologne) avec, la guerre en Libye et ses suites, la lutte contre les menées du terrorisme islamiste, les guerres « entrecroisées » en Syrie et Irak, et enfin, « cerise – amère- sur le gâteau » la décision du Royaume-Uni de se retirer du projet européen.

Cette période ne permettra de corriger, ou commencer à corriger, que quelques-unes des insuffisances accumulées dans les deux périodes précédentes :

- *Au prix d'une austérité sévère et discutable imposée au peuple grec, celle des mécanismes de rationalité budgétaire et bancaire qui manquaient à l'édifice de la monnaie unique (Semestre européen ; Traité sur la stabilité et la gouvernance économique ; Mécanisme européen de stabilité ; projet d'union bancaire)*
- *Après une lamentable gestion des flux migratoires venus du Moyen-Orient et de l'Afrique subsaharienne, renforcement et mise à jour du système Schengen et de la politique d'asile, mise en place de capacités de garde-côtes et gardes – frontières , opération maritime de dissuasion et de secours en Méditerranée, plan de mobilisation des investissements et des flux financiers pour le développement accéléré des pays africains...*

Mais il reste beaucoup de chemin (et de réformes) à faire pour « remettre d'aplomb » la construction européenne, frappée à mon sens (l'expression n'est pas de moi) d'un grave syndrome d' « euro scoliose ».

Comme vous le voyez et j'en suis personnellement désolé, L'Europe « que nous avons » est loin d'être parfaite et bien solide par rapport aux objectifs qui doivent cependant être les siens dorénavant ne serait-ce que parce qu'elle est seule à pouvoir les réaliser : équilibrer les forces au niveau international, civiliser la mondialisation, retrouver en son sein une croissance durable et créatrice d'emplois, promouvoir le respect des personnes y compris de celles qui cherchent asile loin des violences de leurs pays d'origine, être à l'avant-garde de la lutte, mondiale, pour l'environnement, le climat, la biodiversité, rester en tête de l'aide au développement...

Ce ne sont donc pas les bonnes raisons de continuer à faire l'Europe, le cas échéant autrement, qui manquent, c'est la volonté de la redresser puis de la relancer sur la base d'un diagnostic sérieux et sans complaisance.

Bonne chance pour la suite de vos travaux.

RENE LERAY